

Assemblée générale de l'ASDF : résolution sur l'avortement

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **61 (1973)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-273402>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASDF

Résolution sur l'avortement

Par 130 voix et quelques abstentions l'ASDF a voté la résolution suivante :

L'ASDF :

constatant que :

la loi actuelle est impuissante à empêcher les avortements clandestins, qu'elle est donc anti-sociale, puisqu'elle consacre des inégalités choquantes. Inégalités qui permettent aux femmes aisées de se faire avorter par un gynécologue qualifié dans quelques cantons seulement ou à l'étranger. Alors que les femmes de conditions modestes sont contraintes d'avoir recours aux avortements clandestins dans des conditions sanitaires insuffisantes qui mettent gravement la santé de ces femmes en péril.

approuve :

l'initiative pour « la décriminalisation de l'avortement » et recommande à ses sections d'étudier la possibilité d'adhérer à l'Union suisse pour décriminaliser l'avortement.

demande :

l'installation aux autorités fédérales de présenter un contre-projet acceptable qui tiendrait compte des vœux contenus dans l'initiative en supprimant — en tous cas — du Code pénal l'art. 118 et, se référant à l'art. 392 du Code pénal et à l'art. 102, al. 2 de la Constitution fédérale veillerait à la stricte

observation par les cantons de la nouvelle législation.

à la Société suisse des gynécologues, comme elle l'a proposé dans un communiqué paru après son assemblée extraordinaire du 25 novembre 1972, l'établissement par ses soins, d'un tarif fixé dans des conditions maximales et minimales pour les honoraires médicaux afin d'abolir la pratique d'honoraires abusifs.

à toutes les compagnies d'assurance-maladie de prendre en charge les coûts, aux tarifs fixés, des interruptions de grossesse.

déclare :

que l'avortement est toujours une très mauvaise solution qu'on ne doit prendre qu'en dernier recours ; que la contraception et la prévention sont bien préférables ; mais il n'en reste pas moins qu'il reste une solution d'urgence pour les cas où la femme ne voit pas d'autre issue.

Par conséquent l'ASDF

exige :

que les femmes qui se sentent acculées à cette solution d'urgence trouvent partout en Suisse un accueil compréhensif et que pour lutter efficacement contre l'avortement les autorités cantonales et communales, les médecins, les associations féminines collaborent pour créer les Centres d'information et l'équipement social indispensables.

L'ASDF SE RETIRE DE L'ALLIANCE

L'Association suisse pour les droits de la femme (ASDF) a décidé, lors de son assemblée des déléguées, de se retirer de l'Alliance de sociétés féminines suisses en tant que membre catégorique A.

Cette décision votée par 73 voix contre 34 et 10 abstentions n'a pas été facile à prendre. L'idée de devenir une 5e association féminine fêtière à côté des femmes catholiques, des femmes protestantes, des femmes suisses d'utilité publique et de l'Alliance flottait depuis longtemps dans l'air du comité central.

DEUX ASSOCIATIONS DE TYPE DIFFÉRENT

L'Association suisse pour le suffrage féminin qui est devenue en 1971 l'Association suisse pour les droits de la femme n'avait pas toujours rencontré auprès de l'Alliance l'appui qu'elle aurait pu souhaiter. On raconte en effet qu'en 1960 et en 1964 l'Alliance a eu des opinions très modérées sur telle ou telle action envisagée par l'Association pour le suffrage féminin. Ces deux groupements étaient bien d'accord sur le but final, mais les chemins pour y parvenir étaient souvent différents. L'Alliance qui groupe plus de 52 associations nationales, 20 centres de liaison et 183 associations régionales est, de par ses structures mêmes, plus modérée, plus lente, plus conservatrice et l'ASDF plus dynamique et entreprenante. Il faut le comprendre car l'Alliance n'est pas une association mais une fédération d'organisations féminines dont les buts sont souvent fort différents comme par exemple l'association suisse des paysannes (groupe aussi les vigneronnes) et l'association des femmes abstinences. On ne peut être représentatif de plus de 350 000 femmes et se prononcer rapidement sur des sujets tels que la nationalité de la femme mariée, la filiation, le service civil féminin, la décriminalisation de l'avortement... La démocratie a des servitudes et l'information, le besoin de participation ont aussi les leurs.

Il convient d'ajouter que les associations membres de l'Alliance ne perdent pas leur liberté d'action quelles que soient les décisions prises par les organes de l'Alliance. Chacun des membres de celle-ci peut poursuivre ses buts par les moyens qui lui sont propres sans être engagée en quoi que ce soit par les prises de positions de l'organisation fêtière.

CE GESTE EST-IL SAGE ?

Personnellement je puis comprendre le vote du 27 mai de l'ASDF, bien que

je regrette les méthodes utilisées, le manque de fair play vis-à-vis de l'Alliance. Non seulement l'ASDF n'avait pas communiqué à l'Alliance l'ordre du jour détaillé de son assemblée, mais elle ne l'avait même pas avisé de son intention de se séparer d'elle.

Si cette absence de diplomatie est une preuve de dynamisme et de jeunesse tant mieux. Si ce n'est que de vieilles rancunes qui font surface, tant pis.

QUI REPRENDRÀ LE FLAMBEAU D'UN NOUVEAU FÉMINISME ?

N'empêche qu'en 1973 les femmes suisses ont terriblement besoin d'une association qui puisse grouper celles

A la pointe du « nouveau féminisme » ?

Soleure a peut-être refusé d'accorder aux instituteurs et institutrices un salaire égal à travail égal. Mais les choses bougent dans ce canton. On a pu s'en rendre compte en voyant la délégation soleuroise à Genève, lors de l'assemblée générale de l'ASDF. Elles étaient certainement les déléguées les plus jeunes et en tout cas parmi les plus dynamiques.

C'est ainsi qu'elles ont proposé de discuter une refonte de l'activité de l'association. Vu l'importance de l'ordre du jour, notamment la question de l'avortement, la discussion a été reportée à une date ultérieure. Voici néanmoins cette proposition qui tenterait de faire de l'ASDF le porte-parole du « nouveau féminisme », celui d'après l'octroi du suffrage féminin. C'est donc une affaire à suivre, et de près.

BUTS GÉNÉRAUX DE L'ASSOCIATION

L'égalité générale de la femme ne peut être atteinte par le seul moyen du combat pour l'obtention des droits légaux (droit de vote, éligibilité, position dans le droit de famille, etc.). Il s'agit de lutter tant dans les domaines économiques, sociaux, sociologiques pour honorer les droits humains et libérateurs de la femme.

De par son éducation et le rôle qu'elle se sent attribuer, la femme n'est même pas consciente de son état d'infériorité actuel, et de ce fait, elle n'est pas dans la position de percevoir et de sauvegarder ses droits et intérêts.

Il est du devoir de l'Association suisse des droits de la femme de changer cette situation.

C'est donc dans le sens d'un combat pour l'égalité des droits en général que s'impose une réorganisation de l'activité de l'association. Il sied avant tout d'en élaborer les bases théoriques en tenant compte des thèses issues des récents travaux des féministes dans le domaine sociologique et psychologique (Angleterre, Allemagne, en particulier les USA, par exemple Firestone, Millet, Friedan, Greer, Menschik, Runge, H. Saussure). Dans la pratique, il s'agit d'une information (documentation, travail d'information plus intensif, etc.) par la base, des membres de l'Association, afin que « la conscience d'être » soit stimulée dans le sens souhaité.

RITA KRAUS FACE AUX "NANAS"

Nul besoin de présenter, je pense, Rita Kraus. Elle est connue pour sa beauté — il faut la lui laisser ! — ses livres (« Les Nanans », « L'Homme à Femmes »), et son antiféminisme. Elle donnait une conférence à Genève le 21 mai où elle exposa les thèmes qui lui sont chers : « Je crie casse-cou à celles qui se désintéressent de leur métier de femme ».

Quel métier de femme ? Il implique une oreille attentive aux propos du mari. Pratiquer l'art du silence... Et dire que nous commençons à en sortir...

Evidemment, depuis qu'elle est devenue libre, la femme n'est plus qu'un

objet de consommation, une nana ». Comment en arrive-t-elle à cette conclusion, on l'ignore. Parce que, pour prétendre qu'une femme de l'aristocratie du XVIIIe siècle ou de la bourgeoisie du XIXe-XIXe siècle était moins une « nana » qu'une dactylo de nos jours...

Pour quel progrès ? « Le droit de désertir son foyer cinq jours par semaine et de mépriser souverainement ses obligations découlant de son métier de femme ».

Deux remarques, Mme Kraus. Tout d'abord, si vous êtes écrivain, journaliste et maintenant conférencière, êtes-vous sûre de tenir également votre

ménage ? Car si « le métier de femme » consiste à arranger les bouquets, à servir un whisky aux invités tout en veillant à ce que la conversation ne tombe pas, d'accord, ce n'est pas trop désagréable...

Ensuite, toutes les femmes seules et, toutes celles qui doivent travailler pour vivre, vous remercier de votre sollicitude. Si elles avaient le choix, peut-être préféreraient-elles rester chez elles, n'est-ce pas ! Et même si elles ne le préféreraient pas...

Martine Chenou

Mères et enfants et leurs problèmes

Dans le courant du mois de mai deux institutions genevoises ont présenté leurs rapports annuels au cours de leur assemblée générale.

La première est la maison d'accueil pour mères célibataires, la Retraite. Depuis plus de cinquante ans elle joue un rôle indispensable dans une grande cité comme Genève.

En 1972, treize jeunes femmes y ont passé plusieurs mois, avant et après leur accouchement, dans ce foyer heureux et paisible. Durant leur séjour il leur a été possible de réfléchir à leur nouvelle situation et à envisager leur avenir avec lucidité. Elles ont pu repartir dans la vie avec un courage neuf et des forces physiques retrouvées.

L'autre institution, Aide et conseil aux futures mères, rend de précieux services depuis trente ans. A l'occasion de ce beau jubilé le comité de cette association a repensé le rôle que peut jouer ce bureau. En effet, il est un lieu de consultations, un centre de renseignements juridiques et un office de prêt pour des berceaux et des layettes. En 1972, plus de 300 jeunes femmes ont fait appel à l'assistante sociale et ont emprunté environ 80 berceaux. Mais, afin de mieux coordonner les efforts fournis à Genève, en faveur des jeunes mamans et de leurs bébés, le comité d'Aide et conseil a décidé de s'associer au travail effectué dans ce domaine par Pro Juventute. Cette collaboration, qui pour le moment n'est pas une fusion, débutera le 1er juin et dès cette date les consultations auront lieu au local de Pro Juventute, 7 bis, rue des Chaudronniers, 1204 Genève (tél. 21 32 11) (voir p. 1).

Mmes Pouréy et Manuel, l'une pour la Retraite, l'autre pour « Aide et conseil » sont les chevilles ouvrières de ces deux institutions, l'âme de ces activités. Mais n'oublions pas que les équipes de dames qui les soutiennent fournissent depuis de nombreuses années un travail aussi persévérant, qu'efficace et... discret. La communauté genevoise doit aux unes et aux autres une grande reconnaissance.

Monique Lechner

MÈRE ET ENFANT (suite)

Le Foyer maternel « Les Thuyas », Les Croisettes-Epalinges, a aussi tenu son assemblée générale. Dès le 1er juin de l'année 1972, Mme Marie-Jeanne Sallin, nurse et sage-femme diplômée, a repris la direction de la maison.

En 1972, 39 mères sont venues au Foyer d'elles-mêmes ou envoyées par des services sociaux ou officiels de toute la Romandie. La durée des séjours varie beaucoup d'un cas à l'autre. Il est allé, pour les mères, de 8 à 159 jours et, pour les enfants, de 4 à 133 jours.

L'année 1972 a été particulièrement marquée par l'absorption de la fondation de la Demeure. La réunion des deux associations qui poursuivent le même but répond à un besoin de rationalisation. La nouvelle institution portera le nom de « La Demeure ».

LES FEMMES SUISSES EXPOSENT

Le samedi 7 juillet 1973 aura lieu à Genève, au Palais des Expositions, le vernissage de la 27e exposition de la Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs. Des artistes sélectionnés par un jury, représenteront six sections : Zurich, Bâle, Berne, Neuchâtel, Lausanne et Genève. Cette exposition durera du 7 au 29 juillet 1973.

EXCLUSIF FEMMES SUISSES !

Parfaitement ! Nous aussi nous avons notre envoyée spéciale. A titre gratuit qui plus est. Et cela, c'est une autre exclusivité...

Mais de quoi s'agit-il ? Les 4 et 5 juin, le NOW (National Organization of Women) a tenu un congrès aux Etats-Unis, sous le patronage de Betty Friedan. Ce congrès, international, avait pour but de mettre sur pied un programme international, lui aussi, de revendications. En Suisse, l'Association pour les droits de la femme fut contactée et accepta volontiers d'être représentée par Laurence Deonna.

Journaliste bien connue, adepte d'un « nouveau féminisme » (voir « Femmes suisses » du mois d'avril 1973) Laurence Deonna nous racontera dans un prochain numéro ce qui s'est dit à ce congrès.

Rappelons que la NOW est une organisation américaine fondée par Betty Friedan en 1965. De tendance plutôt modérée — pour les Etats-Unis — elle lutte pour l'égalité des hommes et des femmes devant la loi, l'emploi, etc...